

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#antipiracy

### **Une année de collaboration entre le SPF Economie et la Belgian Anti-piracy Federation : forte diminution du trafic vers les sites internet proposant des contenus illégaux**

**Bruxelles, le 06 février 2014** – L'année dernière, le trafic d'internautes belges vers des sites et services offrant illégalement des livres, de la musique, des films, des programmes télévisés et des jeux vidéo a diminué de 25 %. Cette baisse est principalement due à l'accord de collaboration signé en octobre 2012 entre la Belgian Anti-piracy Federation (BAF) et le SPF Economie.

Cela fait maintenant un an que, sur les indications de la BAF, qui étudie l'offre de produits culturels en Belgique, l'Inspection économique lutte contre l'offre illégale sur internet. Cela a eu comme résultats qu'en l'espace d'un an : d'une part, les activités de quelques gros fournisseurs de contenus illégaux ont été stoppées ; d'autre part, l'internaute éprouve plus de difficultés à faire son choix au niveau de l'offre illégale (entre autres, grâce au blocage des contenus illégaux et des noms de domaine).

Il en résulte que la part du trafic des internautes belges vers des sites et services offrant illégalement des livres, de la musique, des films, des programmes télévisés et des jeux vidéo a diminué de 25 %, passant de 8,6 millions à 6,5 millions de visites. En outre, cette baisse de trafic vers des sites illégaux a profité aux sites légaux. En effet, au moment de l'accord de coopération en octobre 2012, 45 % du trafic internet vers des sites et des services qui offrent des produits de divertissement était dirigé dans notre pays vers des sites frauduleux contre 55 % vers des sites légaux. Un an après, en septembre 2013, ce rapport a changé : 39 % du trafic vers des sites illégaux pour 61 % vers des sites légaux.

Cela bénéficie naturellement aux auteurs, artistes interprètes et producteurs, dont les revenus dépendent d'une protection adéquate de leurs droits intellectuels. Mais le consommateur y trouve lui aussi un avantage : il est mieux protégé contre les pratiques malhonnêtes allant de pair avec l'offre en ligne illégale (virus, spam, phishing...) et sa confiance en un internet sûr et légal grandit. Enfin, ces résultats sont aussi positifs pour l'Etat, qui perdait d'importantes rentrées en raison de cette fraude en ligne.

Le SPF Economie et la BAF vont continuer à collaborer dans la lutte contre la piraterie et la contrefaçon sur internet, avec comme objectif de renforcer la confiance des consommateurs

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#antipiracy

dans l'e-commerce et de protéger l'offre légale de divertissement face à la concurrence déloyale.

**Pour de plus amples informations :**

**SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie**

Chantal De Pauw – porte-parole

**Adresse :** City Atrium, rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles

**Tél. :** 02 277 76 64 / **GSM :** 0476 45 75 95

**E-mail :** chantal.depauw@economie.fgov.be

**Twitter :** @chantaldepauw / @SPFEconomie

<https://www.facebook.com/SPFEconomie> / <http://economie.fgov.be>

Pour plus de précisions concernant les chiffres :

**Belgian Anti-Piracy Federation**

[welcome@anti-piracy.be](mailto:welcome@anti-piracy.be)

02 463 15 10

N° d'entreprise : 0314.595.348